



## *CONDITIONS GENERALES DE VENTE*

### **Article 1 - Objet**

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après détaillent les droits et les obligations des micros entreprises représentée par Madame Madalena DA CRUZ et de Madame Lucy BARON sous l'entité MACY'STANT et de leurs clients, dans le cadre de missions ponctuelles ou régulières d'assistances administratives, ou commerciales.

Toute prestation accomplie par MACY'STANT implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV.

### **Article 2 - Lieux et durée d'intervention**

Les prestations prévues à l'article 1 seront réalisées soit au domicile de celles-ci, soit dans un espace de coworking ou, après accord des deux parties, dans les locaux ou au domicile du client.

En cas de déplacement, des frais pourront être facturés au client. Aucun minimum d'heures n'est à réaliser. Toutefois, pour toute demande de prestations sur site, un minimum de deux heures consécutives sera facturé.

### **Article 3 - Devis et Commandes**

Chaque commande est précédée d'un devis gratuit valable 15 jours. Le devis est établi par l'assistante sur la base des informations communiquées par le client.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client doit retourner à MACY'STANT, par tout moyen à sa convenance, le devis signé avec la mention « Bon Pour Accord », les professionnels devant en outre apposer leur cachet commercial. Si toutefois, un devis supplémentaire venait à être demandé par le client, il serait facturable à hauteur de 10 €.

Un acompte de 40 % sera demandé à la signature du devis. Il fera l'objet d'une facture d'acompte dont le solde sera réglé à réception de la facture de solde. À défaut de réception du devis et des CGV signés et de l'acompte éventuel, l'assistante se réserve le droit de ne pas commencer la prestation.

#### **Article 4 - Obligation de collaboration**

MACY'STANT s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées et à respecter les délais définis avec le client.

Pour ce faire, MACY'STANT mobilisera tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission, tels que la constitution d'une équipe ou l'utilisation d'outils adéquats. A cet effet, le client est informé que les assistantes travaillent en partenariat.

Le client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à l'accomplissement de la mission. Ces éléments doivent être de bonne qualité et fournis sur des supports valides.

Tout retard, omission ou document fourni par le Client ne pouvant être traité (bande son inaudible, fichier corrompu...) pourra entraîner soit une révision du devis, du délai de livraison, soit d'une annulation de la commande.

#### **Article 5 - Exécution des commandes et délais de réalisation**

MACY'STANT s'engage à établir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du client dans la mesure de ses disponibilités. Les délais de livraison préalablement définis peuvent être soumis à modification, leur dépassement ne pourra pas donner lieu à l'allocation de dommages et intérêts, pénalités de retard ou annulation de la commande.

## Article 6 - Tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix peuvent être calculés à la tâche, à l'heure ou au forfait. Ils sont exprimés en €uros et ne sont pas soumis à la TVA conformément à l'article 293B du Code général des Impôts.

Les tarifs indiqués sur les supports de communication (site internet, plaquette, etc.) sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme. A ceux-ci viendront s'ajouter les frais de gestion (frais généraux) à hauteur de 10 % du montant HT du devis. Les tarifs seront majorés des éventuels frais d'affranchissement, d'impression, de fourniture particulière et/ou de livraison applicable au jour de la commande.

Pour toute demande d'une prestation d'envoi en nombre, une provision correspondante aux frais d'affranchissement au tarif en vigueur pourra être demandée. Toute prestation de publipostage sera facturée aux clients, un acompte lui sera demandé. De manière générale, les tarifs sont révisables au 1er juin de chaque année. Toutefois, MACY'STANT s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que les travaux en cours seront facturés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis et des présentes CGV.

## Article 7 - Remise et majoration

Toute heure supplémentaire réalisée, au-delà du pack choisis par le Client, seront majorées de 20 %.

Les prestations réalisées en urgence à la demande du Client feront l'objet des majorations suivantes :

- Les travaux effectués après 19 h et pour le lendemain ou à remettre dans un délai inférieur à 8 h seront majorés de 20 % ;
- Les travaux réalisés les dimanches et jours fériés seront majorés de 30 %.

## **Article 8 - Droit de rétractation et annulation**

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept jours ouvrables suivant la date de signature du devis uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieure à ce délai. Il ne sera alors facturé aucuns frais au Client.

Si le début d'exécution est antérieur à ce délai de sept jours, le client sera redevable des frais de gestions à hauteur de 10 % du montant HT du devis. Si un acompte a été versé, il lui sera restitué après déduction des frais de gestion.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à renoncer à l'acompte de 40 % versé à la signature du devis. Cette annulation doit être confirmée par le Client à MACY'STANT par écrit.

## **Article 9 - Modalités de règlement**

Les conditions et délais de règlement peuvent varier selon le type de prestations et sont mentionnés sur chaque devis.

MACY'STANT établit une facture, soit à chaque fin de prestation si celle-ci est ponctuelle soit à la fin de chaque mois pour des interventions régulières ou nécessitant une intervention sur plusieurs mois.

Sauf mention contraire sur le devis préalablement établi, le règlement des prestations s'effectue au comptant, sous 7 jours pour les prestations ponctuelles ou sous 30 jours pour les interventions sur plusieurs mois, à émission de la facture par virement bancaire ou PayPal.

Le règlement en espèces contre un récépissé est accepté pour les particuliers. Aucun escompte n'est appliqué en cas de règlement anticipé.

## **Article 10 - Pénalités de retard**

Sauf accord préalable entre les deux parties, en cas de défaut de

paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €, conformément à l'article L441-6 et D441-5 du Code du Commerce, est exigible, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Cette pénalité, calculée sur le montant net de la somme restant due, court de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, tout comme l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

En outre, MACY'STANT se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes ou contrats en cours du Client après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

### Article 11 - Confidentialité

Les deux parties s'engagent à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concept dont elles pourraient avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de la prestation ainsi que du contenu des travaux commandés ou réalisés.

La responsabilité de MACY'STANT ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer MACY'STANT des moyens de transferts qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible. De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du Client à compter du paiement intégral de la prestation et celui-ci pourra en disposer comme il l'entend. MACY'STANT s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelques manières que ce soit, sauf obtention préalable de l'autorisation écrite du Client.

### Article 12 - Références

Sauf avis contraire mentionné préalablement par le Client, MACY'STANT est autorisée à mentionner son nom commercial et sa dénomination sociale sur une liste de références qu'elle pourra diffuser auprès de ses prospects, de ses clients existants ou dans le cadre de ses actions de communication.

### Article 13 – Responsabilité et cas de force majeure

MACY'STANT s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter des obligations avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment. Elle mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de la prestation commandée. Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartiendra au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence MACY'STANT de toute responsabilité. À compter de la remise des documents livrés par MACY'STANT, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté. Il décharge en conséquence MACY'STANT de toute responsabilité et la garantit contre tout recours susceptible d'être intentée à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial, MACY'STANT se réserve le droit de refuser tous les travaux dont les intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale (pornographie, racisme, incitation à la violence, etc.).

La responsabilité de MACY'STANT ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

### Article 14 – Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté au tribunal de commerce de Rouen.

*Les Conditions Générales de Ventes pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour applications.*

*Mise à Jour Mai 2022*